



Ville de Métis-sur-Mer



AVIS PUBLIC AUX RÉSIDANTS DE MÉTIS-SUR-MER

RÈGLEMENT 22-162 – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 18-123 – SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier que le Conseil municipal de Métis-sur-Mer a adopté, le 7 novembre 2022, règlement 22-162 – Amendement au règlement 18-123 – sur la gestion contractuelle. Tous les intéressés peuvent prendre connaissance du dit règlement au bureau municipal ou sur le site internet de la Ville.

Ce règlement entrera en vigueur le 8 novembre 2022.

AVIS DONNÉ À MÉTIS-SUR-MER, ce 8^e jour du mois de novembre 2022.

PUBLIC NOTICE TO RESIDENTS OF METIS –SUR-MER

BY-LAW 22-162 - AMENDMENT TO BY-LAW 18-123 - ON CONTRACT MANAGEMENT

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Stéphane Marcheterre, Director General and secretary treasurer that the municipal council of Métis-sur-Mer adopted, on November 7 2022, By-law 22-162 - Amendment to by-law 18-123 - on contract management. Any interested party may consult the said By-Law at the office of the Municipality or on the web site of the Town.

This By-Law comes into effect on November 8th 2022.

GIVEN AT MÉTIS-SUR-MER this 8th day of November 2022.

Stéphane Marcheterre
Directeur général et greffier-trésorier
